

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 19 septembre 1951.-

N°2362 /T.F.

Objet :

Demande parcelle à Astrida.



Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

En annexe à la présente, j'ai l'honneur de vous transmettre une demande d'un terrain de 1.925 m2 sis dans la Circonscription Urbaine d'Astrida et introduite par Monsieur WINKEL, colon à Kayanza.-

Il me semble que le terrain en question aurait été demandé dans le temps par la REGIDESO. J'ignore toutefois si ce terrain a été accordé, ou doit rester réservé à cet organisme?

Monsieur Winkel voudrait construire sur ce terrain une salle de spectacle. Monsieur Winkel ne possède aucun terrain en Territoire d'Astrida; il semble disposer de moyens financiers suffisants pour exécuter le but envisagé.-

L'Administrateur de Territoire,

ANTONISSEN, W.,

P.o.

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général
du Congo Belge,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,

à

USUMBURA.-

S/couvert de Monsieur le Résident du Ruanda

à

KIGALI.